ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 102400

Texte de la question

M. Louis Guédon attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation des personnes handicapées ayant obligation de prendre leur retraite à 60 ans. Auparavant ces personnes percevaient l'Allocation Adultes Handicapés (AAH) ainsi que le complément de ressources AAH, ce qui représente actuellement 891,26 euros par mois. Une fois en retraite ces personnes perdent le bénéfice du complément de ressources ce qui risque malheureusement d'aggraver leurs conditions de vie quotidiennes. Aussi, il lui demande quelles mesures il entend prendre afin de leur permettre de subvenir à leurs besoins quotidiens les plus modestes.

Données clés

Auteur : M. Louis Guédon
Circonscription : Vendée (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 102400
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : Travail, emploi et santé
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 mars 2011, page 2477
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)